

Pose de compteur d'eau?

Par nico308, le 06/03/2017 à 12:12

Bonjour,

Je suis locataire depuis 18 ans dans un logement studio d'une résidence gérée par une agence. Prochainement, l'agence qui gère la résidence a décidé de faire poser "un compteur individuelle d'eau froide". Auparavant, la consommation d'eau froide était comprise dans les charges. Je ne suis pas d'accord avec cette nouvelle directive.

Puis-je m'y opposer ? Il y a trois ans un compteur d 'eau chaude a été posé.

Merci de votre réponse.

Par Tisuisse, le 06/03/2017 à 12:31

Bonjour,

La réponse est NON, il s'agit là de mesures tout à fait légales prises dans le cadre de la protection de l'environnement et tendant à responsabiliser les consommateurs qu'ils soient propriétaires ou locataires.